

PARTIE C

MOBY

**MALLETTE PDES
FICHES RESSOURCES
D'ACCULTURATION**

SOMMAIRE DES RESSOURCES D'ACCULTURATION

SOMMAIRE DES RESSOURCES D'ACCULTURATION	2
RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C1 APPRENTISSAGE À SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ	3
RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C2 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MOBILITÉ	8
RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C3 CRÉATION D'UNE CULTURE VÉLO	19
RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C4 ANIMATION D'UN STAND MOBILITÉ	26
RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C5 LISTE DES ÉVÉNEMENTS CONNEXES	30

RESSOURCE D'ACCULTURATION N°1

APPRENTISSAGE À SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

INTRODUCTION

Le déploiement d'un plan de mobilité ne peut se réaliser convenablement que lorsque l'utilisation de la chaussée se partage en confiance. La mise en place d'actions de sensibilisation doit permettre à l'ensemble des élèves qui favorisent les modes actifs (marche à pied, vélo, trottinette...) d'appréhender et d'anticiper les risques routiers et d'adopter un comportement responsable sur la voie publique.

METTRE EN PLACE UNE ACTION D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mettre en place une action de sécurité routière doit présenter avant tout un intérêt pédagogique à court, moyen et long terme. À l'issue d'une telle démarche, les élèves doivent avoir conscience du risque présent lors du partage de l'espace public et avoir acquis des automatismes qu'ils intégreront sur un temps long, notamment dans la pratique des modes actifs en toute autonomie. Afin de garantir cet intérêt pédagogique, la formation doit s'adapter au contexte local de l'établissement (mode de déplacement privilégié ou à favoriser). Il est intéressant d'axer cette formation sur la prévention des risques liés à la pratique des transports actifs.

Acteurs de la sécurité routière qui peuvent être mobilisés

Une intervention peut être organisée avec des partenaires tels que :

- les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) tels que la police municipale ou la gendarmerie,
- les chargés de missions Sécurité Routière issus des Pôles d'Appui Sécurité Routière (PASR)¹,
- au sein du système éducatif, des coordonnateurs sécurité routière au niveau académique, des correspondants sécurité pour le premier et le second degré ; au niveau départemental, des référents sécurité routière au sein des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) notamment en collège et lycée,
- les associations du territoire notamment : celles membres de l'APR, Association Prévention Routière, associations d'Éducation à l'environnement et au développement durable investies sur les questions de mobilité durable, agence de mobilité, associations vélo, etc.

Ces acteurs peuvent proposer un accompagnement, mettre à disposition des ressources pédagogiques, des formations ou des programmes pédagogiques "clés en main".

1 - Portail national Eduscol, espace « Éducation à la Sécurité Routière », page « Chargés de mission sécurité routière »

<https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?mot260>

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU CONTINUUM ÉDUCATIF À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) jusqu'en 6^{ème}

L'APER est encadrée par la circulaire n°2016-153 du 12 octobre 2016 et l'article L.312-13 du code de l'éducation. Selon le portail Eduscol, "L'APER valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification. Elle est délivrée, au plus tard, aux élèves du cycle 3, de préférence en classe de CM2. » L'Attestation de Première Éducation à la Route est ainsi la conclusion de la formation obligatoire à la sécurité routière dispensée durant les cycles 1, 2 et 3.

Les objectifs poursuivis sont ceux indiqués dans le document pédagogique « quelques repères pour enseigner la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3 », mis à disposition des enseignants (lien en fin de fiche) :

Objectifs		Compétences
Pour l'élève piéton	Se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers.	Savoir comment se déplacer seul. Savoir identifier les risques et les dangers en fonction de l'environnement. Savoir organiser son trajet. Savoir se déplacer sur le trottoir, accompagné et à plusieurs. Savoir se déplacer en l'absence de trottoir, accompagné et à plusieurs.
Pour l'élève rouleur	Conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route.	En fonction de l'environnement et de l'engin : savoir se déplacer dans l'espace de circulation correspondant à l'engin utilisé, savoir se déplacer en groupe, savoir comment se déplacer seul, savoir contrôler, régler les organes de sécurité, savoir utiliser et ajuster l'équipement de protection individuelle.
Pour l'élève passager	Adopter, en tant que passager d'un véhicule, un comportement respectueux des règles de sécurité et de citoyenneté	Dans un véhicule particulier, savoir pourquoi et comment « être retenu ». Sur un véhicule à deux roues, savoir pourquoi et comment porter un équipement de protection individuelle. Dans un transport en commun ou scolaire : savoir pourquoi et comment « être retenu », adopter un comportement citoyen (respectueux du chauffeur, de soi, des autres, du matériel...), savoir évacuer un transport en commun ou scolaire en cas de danger.
Dans les 3 cas	Connaître et respecter les règles essentielles du code de la route. Mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).	Identifier quelques panneaux de signalisation et connaître leur signification. Identifier les gestes de premiers secours. Savoir les mettre en pratique.

Des idées d'ateliers sont également proposées dans le document suscité.

Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) 1 et 2

Suivant le portail Eduscol, "au collège, l'éducation à la sécurité routière est évaluée dans le cadre de la préparation et de la passation des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de niveau 1 (en classe de cinquième et avant 14 ans) et niveau 2 (en classe de troisième et avant 16 ans). Les élèves, déficients visuels présentent l'épreuve de l'attestation d'éducation à la route (AER)." Elles sont encadrées par le décret n°2007-429 et l'arrêté du 25 mars 2007.

Une demi-journée de sensibilisation obligatoire en lycée et en centre de formation d'apprentis public (CFA)

Instaurée en 2015, elle vise à compléter l'éducation à la citoyenneté et prévenir des comportements à risques. Suivant le portail Eduscol, "afin de favoriser une participation active des lycéens et des apprentis, cette séance s'organise, de préférence, en groupe restreint et en cohérence avec l'ensemble des actions de l'établissement visant à une approche transversale de la citoyenneté. Elle peut, pour ce faire, s'appuyer un partenariat associatif à condition que celui-ci s'intègre à un projet pédagogique piloté par l'équipe pédagogique." Une mallette pédagogique regroupant une multitude de ressources, films et témoignages est mise à disposition sur ce portail. Le cadre de cette sensibilisation est défini par la circulaire n°2015-082 du 22 mai 2015.

LES PROGRAMMES POUR LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Le permis piéton

Le permis piéton a été lancé en 2006 par la Gendarmerie Nationale afin de prévenir le risque piéton. Depuis 2010, il est supporté par l'Association Prévention MAIF qui le finance totalement. La formation est dispensée aux élèves de CE2. Une présentation générale est disponible sur le site gouvernemental de la Sécurité Routière².

Selon le site de l'association, « le permis piéton matérialise une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER et s'inscrit dans le cadre de la rubrique se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés ».

"L'éducation au permis piéton a pour vocation de :

- responsabiliser les élèves sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables ;
- impliquer les familles dans la prise en compte des dangers auquel est confronté l'enfant piéton ;
- offrir aux enseignants un outil efficace et facile à mettre en œuvre dans le cadre de l'APER ;
- proposer des partenariats avec la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Préfecture de Police et les municipalités. »

Des informations supplémentaires ainsi que les contacts locaux sont disponibles sur le site de l'association <https://www.prevention-maif.fr/permis-pieton>.

Le programme “Savoir Rouler à Vélo”



Adopté en janvier 2018, le programme savoir-rouler à vélo vise à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». Il s'inscrit dans le cadre du plan vélo, lancé par l'Etat en septembre 2018 et visant à multiplier par trois les déplacements à vélo d'ici à 2024. Son objectif est de permettre « aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité » et de contribuer à la validation de l'APER.

À l'horizon 2022, la généralisation du « savoir rouler à vélo » doit permettre aux jeunes de se rendre au collège à vélo, de façon sécurisée et en toute autonomie. Ce programme, qui s'inscrit pleinement dans le continuum éducatif de la sécurité routière, comporte une dizaine d'heures d'apprentissage et de maîtrise du vélo. Divisé en trois étapes, il s'adresse aux jeunes de 6 à 11 ans.

- **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux, c'est-à-dire acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement (pédaler, tourner, freiner),
- **Savoir circuler**, découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route,
- **Savoir rouler à vélo**, circuler en situation réelle, apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et s'appropriier les différents espaces de pratique.

Des informations supplémentaires ainsi que les contacts locaux sont disponibles sur le site du programme <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo>.

LIENS UTILES

Informations générales

Délégation à la Sécurité routière, site web

www.securite-routiere.gouv.fr

Portail national Eduscol, page « Éducation à la sécurité routière »

<https://eduscol.education.fr/pid23356/education-a-la-securite-routiere.html>

Portail national Eduscol, espace « Éducation à la Sécurité Routière », page « Chargés de mission sécurité routière »

<https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?mot260>

Permis piéton

Association Prévention MAIF, page « Permis piéton »

<https://www.prevention-maif.fr/permis-pieton>

Délégation à la Sécurité routière, page “Le permis piéton »

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-differents-permis-de-conduire/apprendre-tout-au-long-de-la-vie-attestations-et-3>

Programme « Savoir Rouler à Vélo »

Savoir Rouler à Vélo, site du programme

<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo>

Portail national Eduscol, espace « Éducation à la Sécurité Routière », page « Lancement du savoir rouler à vélo »
(annonce de l’ouverture du programme)

https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=447

Vimeo, espace « savoirroulavelo », série de vidéos réalisées dans le cadre du programme

<https://vimeo.com/savoirroulavelo>

Outils et pistes pédagogiques

Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, document pédagogique
“Quelques repères pour enseigner la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3”

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Securite_Routiere/14/7/Quelques_reperes_pour_enseigner_la_securite_routiere_du_cycle_1_au_cycle_3_662147.pdf

Délégation à la Sécurité routière, page « Tous les jeux sécurité routière pour enfants ! » (quizz, vidéos, outils pédagogiques, coloriages)

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-sur-la-route-avec-les-enfants/decouvrir-la-securite-routiere-en>

Portail national Eduscol, espace « Éducation à la Sécurité Routière », page « Rue Tom et Lila »

Il s’agit d’un programme court qui s’adresse prioritairement aux enfants des classes élémentaires (6 à 10 ans), mais aussi à leurs parents et aux enseignants.

https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=190

RESSOURCE D'ACCULTURATION N°C2

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MOBILITÉ

INTRODUCTION

L'éducation à l'environnement est née de la volonté d'enseignants et d'animateurs de sensibiliser à la nature et à l'environnement dans la perspective de former des individus responsables et citoyens, soucieux des enjeux écologiques. L'avènement du développement durable sur la scène publique a fait évoluer le secteur de l'éducation à l'environnement au fil du temps. On parle alors d'EEDD (Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable) ou d'EDD (Éducation au Développement Durable) : l'idée étant d'appréhender le monde actuel dans sa complexité, avec une approche qui soit systémique et qui tienne compte des interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Dans le secteur associatif, le terme EEDD est privilégié, côté Éducation nationale, il a été remplacé par EDD. D'une façon générale, la thématique de la mobilité durable est une thématique dont les animateurs et les enseignants se sont peu emparés dans les projets EDD : les sujets comme les déchets, l'eau ou la biodiversité restent, encore aujourd'hui, très largement privilégiés. Pourtant la question de la mobilité durable est à la croisée de multiples enjeux du développement durable : urbanisme, sécurité routière, changement climatique, santé, activité physique... qui conviennent parfaitement aux attentes d'un projet EDD. La présente fiche propose des pistes pour impulser un projet d'éducation à la mobilité durable par le biais de l'EDD : cadres d'actions, leviers thématiques et pistes pédagogiques.

MISE EN PLACE D'UN PROJET EDD AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT

Cadre d'intervention et dispositifs

Le ministère de l'Éducation nationale porte une politique de généralisation de l'éducation au développement durable définie dans les circulaires de 2007³, 2011⁴ et 2015⁵. Celles-ci invitent les enseignants à intégrer les thèmes et enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement, dans les démarches globales de développement durable des établissements, dans la production de ressources pédagogiques, en privilégiant les partenariats et l'ancrage territorial.

3 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, circulaire n°2007-077 du 29-3-2007 « Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) »

<https://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm>

4 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, circulaire n° 2011-186 du 24-10-2011 « Troisième phase de généralisation »

https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo41/MENE1128575C.htm?cid_bo=58234

5 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 « Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 »

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo6/MENE1501684C.htm?cid_bo=85723

A noter !

Les sources de financements EDD possibles pour les enseignants sont multiples : les Directions académiques peuvent apporter un financement à travers les PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif), à condition que le projet pédagogique ait une dimension culturelle et artistique. Il est aussi intéressant de se renseigner auprès du territoire de l'établissement car les collectivités territoriales proposent des ressources, projets EDD, appels à projets, interventions, mise à disposition de matériel pédagogique, accès à des structures comme les maisons de l'environnement ou sites à découvrir, etc.

Par ailleurs, la plateforme numérique « Trousse à projets », via le site <https://trousseaprojets.fr>, permet aux enseignants et aux élèves de faire connaître leurs initiatives et de collecter les fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Les éco-délégués

La généralisation de l'élection d'éco-délégués fait partie des 8 mesures mises en place depuis la rentrée 2019⁶ pour favoriser le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Avec pour objectifs d'avoir un éco-délégué par classe et un binôme fille-garçon par collège et lycée, qui sera élu au sein du conseil de vie collégienne/lycéenne. Un binôme sera également élu au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du conseil national de la vie lycéenne (CNVL), ainsi que 20 000 éco-délégués en France en 2020. Selon le portail Eduscol, "les éco-délégués sont à la fois des copilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager." Un guide édité par l'ADEME ainsi qu'un dossier spécifique accompagnent les élèves dans cette démarche⁷.

Démarches de développement durable dans les établissements

Les démarches d'éducation au développement durable menées par les établissements scolaires peuvent suivre la mécanique de l'E3D, du label éco-école ou encore de l'Agenda 21 scolaire.

La démarche et la labellisation E3D

La démarche E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), développée par le ministère de l'Éducation nationale, est un cadre possible pour initier une réflexion et un projet éducatif autour de la mobilité durable. Exposée dans la note de service du 27 juillet 2013, parue au bulletin officiel du 29 août 2013⁸, elle permet à un établissement scolaire de s'engager dans une démarche globale de développement durable. L'objectif est d'apporter des améliorations environnementales et sociales dans l'établissement (énergie, eau, déchets, mobilité, solidarité, partage, etc.) en impliquant les élèves, la communauté éducative et tous les personnels de l'établissement. Cette initiative est une opportunité pour transmettre aux élèves les connaissances, les compétences et la culture pour mieux appréhender la complexité des enjeux du développement durable dans une perspective de citoyenneté active.

6 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, page « Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité

<https://www.education.gouv.fr/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-5279>

7 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, page « Des ressources pour les éco-délégués »

<https://www.education.gouv.fr/des-ressources-pour-les-eco-delegues-303753>

8 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 « Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) – référentiel de mise en œuvre de la labellisation »

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm>

Élaborée en concertation avec les instances existantes, comme le Conseil pédagogique ou le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) pour les collèges et les lycées, elle est inscrite dans le projet d'établissement et transmise aux autorités académiques.

Cette démarche fait l'objet d'une labellisation E3D, qui est attribuée aux établissements s'engageant dans une démarche globale de développement durable, "projet fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat." L'objectif fixé par l'Éducation nationale est de 10 000 établissements labellisés en 2022. D'autres démarches globales peuvent être entreprises tout en donnant lieu à la labellisation E3D.

Cette démarche tend à supplanter l'ensemble des approches environnementales développées en milieu scolaire, notamment celles expliquées ci-dessous.

Le Label éco-école

Porté par l'association Teragir depuis 2005, Eco-Ecole est, selon le site de l'ADEME, « un programme international d'Éducation au développement durable (EDD) développé, en France, par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE). »

Les participants de ce programme sont invités à identifier un thème prioritaire chaque année. Ce choix fédère les participants, apporte de la cohérence au projet et donne les moyens d'approfondir un maximum de pistes d'actions sur la thématique choisie. Pour faciliter la prise de décision et rendre l'engagement des établissements plus pérenne, le programme Eco-Ecole propose 8 thématiques de travail dont l'énergie, le climat, la santé, la solidarité, les principaux leviers qui permettent à l'établissement de s'engager dans une démarche autour des questions de mobilité. Ce fut par exemple le cas du caracycle de l'école Bara-Cabanis basée à Lille, qui a été initié dans le cadre d'une démarche éco-école avec la solidarité comme thématique de travail.

Cette démarche est tout à fait compatible avec celle de l'E3D au vu de l'accord-cadre signé avec le ministère de l'Éducation nationale. Davantage d'informations sont disponibles sur le site www.eco-ecole.org.

Agenda 21 scolaire

L'Agenda 21 scolaire est une déclinaison de l'agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de 1992 qui est un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle ratifié par 170 chefs d'Etat et gouvernements. Il s'agit d'un projet d'établissement visant à rassembler l'ensemble de la communauté éducative autour des problématiques du développement durable. Davantage d'informations sont disponibles sur le site <http://www.agenda21france.org/agenda-21-scolaires/index.html>.

Démarche Lycées en transition

La démarche Lycées en transition a été initiée par un groupe de lycéens de la région toulousaine. Il s'agit essentiellement aujourd'hui d'une plateforme d'échange de bonnes pratiques et d'actions et non d'un label officiel. Davantage d'informations sont disponibles sur le site <https://lycees-en-transition.com>.

PROJET EDD HORS TEMPS SCOLAIRE

Cadre d'intervention

L'EDD trouve aussi sa place dans les temps péri et extrascolaires : **accueil périscolaire** du matin, du soir et lors du temps du midi, et **extrascolaire** les mercredis et les vacances scolaires dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Ce sont des temps éducatifs à part entière qui tiennent un rôle important en tant que lieux d'expérimentation et d'éveil à l'environnement, au développement durable et à l'exercice de la citoyenneté.

Démarches de développement durable : exemple du Centre A'ERE

Le "Centre A'ERE"⁹ est un centre de loisirs dont l'équipe a choisi de s'engager dans la prise en compte progressive du développement durable dans son fonctionnement. Ce dispositif est proposé dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) adhérant à la fédération des Francas. Certains centres de loisirs ont par exemple expérimenté des pratiques alternatives au minibus et au car, au profit de déplacements en groupe, à pied ou à vélo, pour amener les enfants à la piscine, à la cantine, en forêt, etc.

PISTES PÉDAGOGIQUES

La prise en compte accrue des mobilités actives dans les politiques publiques, les questions liées à la santé et à l'activité physique, le "savoir rouler à vélo" ou encore les E3D sont autant d'opportunités pour mettre en place un projet EDD sur le sujet de la mobilité durable.

Ci-dessous, quelques pistes pédagogiques extraites principalement des 3 guides suivants :

- le kit "Je m'écotransporte" de l'ARENE IDF adapté aux élèves des cycles 2 et 3 : <https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/kit-pedagogique-je-mecotransporte.html>
- le projet "Je suis écomobile" de la Fondation La main à la pâte adapté aux élèves du cycle 3 : <https://www.fondation-lamap.org/je-suis-ecomobile/module>,
- le guide pédagogique de la mobilité durable de la FNE adapté aux élèves du cycle 4 voire aux lycéens : <https://www.fne.asso.fr/publications/guide-p%C3%A9dagogique-de-la-mobilit%C3%A9-durable>.

9 - Fédération nationale des Francas, site web et plaquette du dispositif

<http://centredeloisirseducatif.net/node/733>

<http://www.centredeloisirseducatif.net/sites/default/files/Centre%20A%27ERE%20-%20La%20plaquette.pdf>

Axes thématiques possibles	Enjeux et objectifs pédagogiques	Thèmes, outils et supports
Pollution et qualité de l'air en lien avec la santé et la qualité de vie	<p>Comprendre l'impact des transports dans la pollution de l'air</p> <p>Connaître les effets de la pollution liée aux véhicules motorisés sur la qualité de vie, l'environnement et la santé</p>	<p>Thème : Qualité de l'air</p> <p>Fiche 3 "Pollution, es-tu là ?!" en page 23 du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Axe thématique "Qualité de l'air" du guide pédagogique de la mobilité durable FNE</p> <p>Serious game « Parcours Jeunes » d'AIRDUPLICATION pour les lycées https://www.airducation.eu/parcours-jeunes</p> <p>Guide "La pollution de l'air en 10 questions" de l'Ademe https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-pollution-air-en-10-questions.pdf</p>
Energie et ressources naturelles	<p>Prendre conscience de l'épuisement des ressources naturelles utilisées pour les transports motorisés</p> <p>Connaître les différentes énergies utilisées dans les déplacements</p> <p>Connaître les différents polluants atmosphériques et leurs effets sur l'environnement et la santé</p>	<p>Thème : Histoire des transports et liens avec la technologie et les énergies</p> <p>"Je suis ecomobile : histoire des transports", film d'animation racontant les grandes inventions ayant marqué l'histoire des transports, depuis les premières pirogues jusqu'aux avions à réaction, de la fondation La main à la pâte https://www.youtube.com/watch?v=yGHg0LhxjHo</p> <p>Parcours pédagogique "Historique" du projet "Je suis écomobile" de la fondation La main à la pâte https://www.fondation-lamap.org/fr/page/21178/parcours-historique-13-seances</p> <p>Machine à vapeur https://www.fondation-lamap.org/sites/default/files/upload/media/minisites/projet_transports/eleves/MachineVapeur/index.html</p> <p>Locomotive à vapeur https://www.fondation-lamap.org/sites/default/files/upload/media/minisites/projet_transports/eleves/LocomotiveVapeur/index.html</p>

		<p>Voiture thermique https://www.fondation-lamap.org/sites/default/files/upload/media/minisites/projet_transports/elevés/VoitureThermique/index.html</p> <p>Fiche 2 “Le pétrole s’envole” en page 19 du Kit Je m’écotransporte ARENE IDF</p> <p>Exposition “L’essentiel sur l’énergie” M ta Terre https://www.mtaterre.fr/sites/default/files/exposition-energie.pdf</p>
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>Comprendre le rôle des transports sur l’effet de serre</p>	<p>Fiche 4 “Effet de serre quand tu nous tiens !” en page 27 du Kit Je m’écotransporte ARENE IDF</p> <p>Parcours pédagogique “Transports et changement climatique” du projet “Je suis écomobile” de la Fondation La main à la pâte https://www.fondation-lamap.org/sites/default/files/upload/media/minisites/projet_transports/enseignant/module/Parcours%20climat-ecomobile.pdf</p> <p>dont l’activité “Qu’est-ce qui est à l’origine des émissions de CO₂ d’une automobile ?” https://www.fondation-lamap.org/page/21122/i52-quest-ce-qui-est-a-lorigine-des-emissions-de-co2-dune-automobile</p> <p>Axe thématique “Changements climatiques” du guide pédagogique de la mobilité durable FNE</p> <p>Calculateur Ecolab de l’ADEME pour comparer les émissions de GES des différents modes de transport https://ecolab.ademe.fr/transport</p>
<p>L’environnement urbain, le territoire</p>	<p>Apprendre à se repérer sur un plan, à s’orienter en ville</p> <p>Intégrer la notion de rue partagée par différents usagers en développant ou en abordant les notions de danger, de sécurité et de respect</p> <p>Connaître les espaces de circulation et leurs usagers</p>	<p>Fiche 10 “Le plan de ma ville”, fiche 12 “Partageons la rue !”, fiche 19 “Pour une ville accessible à tous !” et fiche 20 “Les transports dessinent ma ville” du Kit Je m’écotransporte ARENE IDF</p> <p>Axe thématique “Aménagement du territoire” du guide pédagogique de la mobilité durable FNE</p>

	<p>Découvrir et identifier la signalisation routière et le mobilier urbain, en comprendre l'utilité, la nécessité</p> <p>Comprendre les défis urbains par le prisme de la mobilité</p> <p>Comprendre le lien entre les modes de transport et l'évolution d'une ville</p> <p>Imaginer, en matière d'aménagement, une ville écomobile</p>	<p>Parcours pédagogique "le Grand Paris express" du projet "Je suis écomobile" de la Fondation La main à la pâte</p> <p>https://www.fondation-lamap.org/node/61732</p> <p>Activité "School mapping" de l'outil de la Métropole Européenne de Lille " Sur la route de l'école, kit de sensibilisation à la mobilité pour les enfants de 6 à 10 ans" :</p> <p>https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2020-06/sur%20la%20route%20de%20l%20ecole.pdf</p>
Santé et activité physique	<p>Encourager les mobilités actives</p> <p>Encourager l'activité physique</p>	<p>Axe thématique "Santé" du guide pédagogique de la mobilité durable FNE</p> <p>Fiche 2 "Pollution, es-tu là ?",</p> <p>et fiche 15 "Un kilomètre à pied, ça use ?"</p> <p>du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Kit pédagogique Mouv&co en élémentaire et au collège</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/Mouv-co</p>
Qualité de vie, environnement sonore	<p>Prendre conscience de la pollution sonore générée par la circulation automobile et des comportements qui peuvent l'aggraver</p> <p>Comprendre les bruits générés par les transports et leurs effets sur la santé</p>	<p>Fiche 5 "Boucan d'enfer !" en page 31 du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Axe thématique "Le bruit et la pollution sonore" du guide pédagogique de la mobilité durable FNE</p>
La marche	<p>Encourager la marche dans les déplacements quotidiens</p> <p>Apprendre à se déplacer à pied en toute sécurité (sensibilisation au code de la rue)</p> <p>Découvrir le plaisir de marcher, de bouger ; associer la marche au plaisir de découvrir son environnement avec ses sens</p>	<p>Fiche ressource d'acculturation N°C1 "Apprendre à se déplacer en toute sécurité" de la présente mallette</p> <p>Fiche 11 "Me déplacer en toute sécurité",</p> <p>fiche 13 "A vélo ou à pied, j'assume !",</p> <p>et fiche 15 "Un kilomètre à pied, ça use ?"</p> <p>du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Le code de la rue de l'association Rue de l'avenir</p> <p>https://www.ruedelavenir.com/thematique/les-codes-de-la-rue-ses-declinaisons/</p>

<p>Le vélo</p>	<p>Encourager le vélo dans les déplacements quotidiens</p> <p>Apprendre à se déplacer à vélo en toute sécurité</p>	<p>Fiche ressource d'acculturation N°C1 "Apprentissage à se déplacer en toute sécurité" de la présente mallette</p> <p>Fiche ressource d'acculturation N°C3 "Création d'une culture vélo" de la présente mallette</p> <p>Kit pédagogique du programme savoir rouler à vélo http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/kit-pedagogique</p> <p>Parcours pédagogique "Transports doux" du projet "Je suis écomobile" de la Fondation La main à la pâte https://www.fondation-lamap.org/page/21180/transports-doux-15-seances</p> <p>Fiche 13 "A vélo ou à pied, j'assume !" du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Vidéo pédagogique "Et si le vélo devenait une chose sérieuse ?" de l'ADEME https://www.youtube.com/watch?v=2hqyFntkTNQ&feature=youtu.be</p> <p>Chaîne YouTube en anglais d'accompagnement à la réparation de vélos, Park Tool https://www.youtube.com/c/parktool/about</p>
<p>Transports en commun</p>	<p>Apprendre à utiliser les transports en commun en toute sécurité : autonomie et citoyenneté dans les transports en commun, préparer son itinéraire</p>	<p>Fiche 14 "En transport en commun, c'est plus malin !" du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>Page du portail Eduscol de ressources liées aux comportements dans les transports en commun, en autobus ou en autocar https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=mot&id_mot=43</p> <p>Sollicitation d'intervention en milieu scolaire pour la prévention ferroviaire par la SNCF https://www.prevention-ferroviaire.fr/page/les-interventions-en-milieu-scolaire</p>

<p>Prévention routière</p>	<p>Connaître le code de la route et celui de la rue Apprendre à se déplacer à pied en toute sécurité</p> <p>Connaître les espaces de circulation (trottoir, chaussée, aire de stationnement)</p> <p>Connaître les conduites à risques et les dangers liés à la circulation</p>	<p>Fiche ressource d'acculturation N°C1 "Apprentissage à se déplacer en toute sécurité" de la présente mallette</p> <p>Le code de la rue de l'association Rue de l'avenir https://www.ruedelavenir.com/thematique/les-codes-de-la-rue-ses-declinaisons/</p> <p>Document pédagogique "Quelques repères pour enseigner la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3" du Ministère de l'Éducation nationale https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Securite_Routiere/14/7/Quelques_reperes_pour_enseigner_la_securite_routiere_du_cycle_1_au_cycle_3_662147.pdf</p> <p>Page "Découvrir la sécurité routière en s'amusant" du site de la Délégation de la sécurité routière (quizz, vidéos, outils pédagogiques, coloriages) https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-sur-la-route-avec-les-enfants/decouvrir-la-securite-routiere-en</p> <p>Tom et Lila https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=190</p>
<p>Citoyenneté</p>	<p>Partager la voirie, respecter les autres usagers, respecter le code de la route</p> <p>L'accessibilité, la solidarité, la responsabilité</p>	<p>Fiche 12 "Partageons la rue !", fiche 19 "Pour une ville accessible à tous !", fiche 17 "Besoin de me déplacer, je choisis !" et fiche 18 "La charte du citoyen écomobile" du Kit Je m'écotransporte ARENE IDF</p> <p>"Bouger sans gaspiller" du guide de l'éco-délégué de l'ADEME https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-comment-agir-pour-planete.pdf</p>

LIENS UTILES

Éducation au développement durable au sein des établissements scolaires

Portail national Eduscol, page « Éducation au développement durable »

<http://eduscol.education.fr/pid23360/education-au-developpement-durable.html>

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, page « L'éducation au développement durable »

[https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136#:~:text=L'%C3%A9ducation%20au%20d%C3%A9veloppement%20durable%20\(EDD\)%20permet%20d',dans%20les%20programmes%20d'enseignement](https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136#:~:text=L'%C3%A9ducation%20au%20d%C3%A9veloppement%20durable%20(EDD)%20permet%20d',dans%20les%20programmes%20d'enseignement)

Démarches de développement durable dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 « Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) – référentiel de mise en œuvre de la labellisation »

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm>

Dynamique francilienne E3D-21, site web

<http://www.e3d-21.org>

Eco-école, site web

<https://www.eco-ecole.org>

Fédération nationale des Francas, site web (Centre A'ERE)

<http://centredeloisirseducatif.net/node/733>

Direction de la Jeunesse et de l'éducation populaire, vade-mecum « Projets éducatif et pédagogique en centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement »

http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/2012_Min_Projetseducatifpedagogique.pdf

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, page « Des ressources pour les éco-délégués »

<https://www.education.gouv.fr/des-ressources-pour-les-eco-delegues-303753>

M ta Terre, boîte à outils de l'éco-délégué

<https://www.mtaterre.fr/dossiers/dossier-eco-delegue/la-boite-outils>

Formation mobilité MOOC à destination des enseignants

DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, MOOC « Mobilités actives à l'école »

Ce module, à l'origine créé par la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, a pour objectif de donner des clés aux chefs d'établissements scolaires qui souhaitent mener une démarche de promotion des mobilités actives en milieu scolaire.

<https://rise.articulate.com/share/GqxKbQvVHE7DGWAZog9oOw9BksP-8K8I#/>

Inventaire des pratiques éducatives liées à la mobilité

Réseau Ecole et Nature, site dédié à la mobilité

<http://mobilite.reseaucoleetnature.org/>

Mobiscol.org, portail national de l'écomobilité scolaire

<https://mobiscol.org/>

La Trousse à projets, plateforme de financement participatif dédiée aux projets pédagogiques de la maternelle au lycée

<https://trousseaprojets.fr>

Associations et réseaux nationaux EEDD

Réseau Ecole et Nature, site web

<http://reseaucoleetnature.org>

UNCPPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), site web

<https://www.cpie.fr>

RESSOURCE D'ACCULTURATION N°3

CRÉATION D'UNE CULTURE VÉLO

INTRODUCTION

La présente fiche propose plusieurs pistes d'actions qui contribuent à insuffler une culture vélo dans le territoire, en complément des mesures d'aménagement et d'équipement facilitant la pratique du vélo.

QUI EST CONCERNÉ ?

Insuffler une culture vélo implique d'informer et de mobiliser tous les acteurs :

- **Les élèves** afin de leur donner les moyens de faire du vélo : utilisation du vélo, éducation à la sécurité routière, transmission des clés pour circuler en toute autonomie et en confiance.
- **Les parents**, et plus généralement le **grand public** (public familial, seniors, jeunes, etc.), afin de les sensibiliser aux bénéfices du vélo, au partage de la voirie, de les former à la conduite et à l'entretien du vélo : les impliquer permet également de faire de la pratique du vélo un moment de partage en famille.
- **Les enseignants** car ils jouent un rôle essentiel dans l'éducation routière (conf. Fiche ressource d'acculturation N°C1 "Apprentissage à se déplacer en toute sécurité"), car ils peuvent pratiquer eux-mêmes avec leurs élèves (par exemple en sortie vélo) et qu'ils peuvent être fortement mobilisateurs des familles.
- **La direction de l'établissement** car elle a un rôle déterminant dans la promotion du vélo au sein de l'établissement : mise en place d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES), aménagement d'un garage à vélos, lancement d'un projet pédagogique à l'échelle de l'établissement, etc.
- **Les animateurs de la collectivité**, le centre de loisirs car ils peuvent initier des projets pédagogiques autour de la pratique et de l'entretien du vélo et de la mobilité durable en général.
- **Les élus et les services techniques de la collectivité (voirie, développement durable, etc.)** car ils peuvent porter des projets d'écomobilité et de sécurité routière sur le territoire, via une politique publique locale comme par exemple un plan vélo, un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), un Agenda 21, etc.

PISTES D' ACTIONS POUR INSUFFLER UNE CULTURE VÉLO

Les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo, les associations d'éducation à la sécurité routière, les professionnels de l'encadrement et les collectivités peuvent intervenir dans la mise en œuvre des actions et contribuer à l'organisation de séances de sensibilisation.

Pour les élèves en contexte scolaire, périscolaire et extrascolaire

- Mettre en place des actions pédagogiques :
 - **des ateliers d'apprentissage** de la conduite, du code de la route, de la mécanique et de l'entretien du vélo, notamment dans le cadre des formations obligatoires telles que l'APER ou l'ASSR et du "Savoir rouler à vélo" (conf. la Fiche ressource d'acculturation N°C1 "Apprentissage à se déplacer en toute sécurité"),
 - **des ateliers d'auto-réparation** (apprentissage de la mécanique simple) et des séances de sensibilisation à la seconde main et au réemploi,
 - **des ateliers de personnalisation** et de création artistique sur les vélos,
 - **un projet d'établissement EDD sur la mobilité durable** ayant comme fil rouge la pratique du vélo (conf. Fiche ressource d'acculturation N°C2 "Éducation au développement durable par la mobilité").
- Permettre aux élèves de pratiquer le vélo régulièrement en toute sécurité :
 - **en organisant des trajets collectifs à vélo** : ramassages scolaires de type caracycle, covélo, déplacements à vélo vers la cantine, la piscine etc.,
 - **en leur donnant accès à des espaces sécurisés** en termes d'aménagements des voies, de leur fermeture aux véhicules (par exemple sur les horaires d'entrée et de sortie de classe pour une rue scolaire), la mise à disposition de stationnements ou à l'occasion d'animations comme les "Rues aux enfants",
 - **en proposant des sorties à vélo**, scolaires et périscolaires.

Pour les familles et les jeunes (élèves, parents, riverains, etc.) :

- **Organiser des formations sur le vélo**, autour de la conduite du vélo, de l'accompagnement d'élèves à vélo et de la **remise en selle**.
- **Planifier des accompagnements collectifs** à vélo : accompagnement d'une sortie, caracycle, ramassage scolaire à vélo, covélo en proposant par exemple des points de regroupement, etc.
- **Programmer des balades familiales à vélo** comme ce qui est fait par exemple par PartageTaRue94¹⁰.
- **Proposer des sessions d'apprentissage** du vélo : Une animation d'apprentissage du vélo qui regroupe enfants et parents apporte de la convivialité et permet à de nombreux adultes d'être plus à l'aise sur un vélo. Elle peut être proposée dans le cadre d'une programmation événementielle en partenariat avec les acteurs socioculturels du territoire et des acteurs de l'univers du vélo telles que les vélo-écoles. Elle peut aussi être accompagnée de balades pour la mise en pratique, d'ateliers de réparation vélo, d'activités de découverte de vélos spécifiques (vélo cargo, tandem, vélo couché...) ou de vélos électriques, etc.

10 - PartageTaRue94, page « Balades/stands »

<https://partagetarue94.wordpress.com/balades/>

- Organiser un événement avec par exemple :
 - un stand vélo (possibilité de tester plusieurs sortes d'équipements)
 - des ateliers débats sur la place du vélo dans l'espace public
 - une fête du vélo ou Cyclofolies¹¹, une Véloparade¹²,
 - la circulation de brigades de stationnement gênant¹³ pour sensibiliser les riverains,
 - un cyclocamp,
 - un cyclo pique-nique,
 - des jeux comme la création de véhicules artisanaux sans moteurs de type push-car¹⁴ ou caisses à savon, ou ce qui a pu être proposé à la Fête du Cambouis de Strasbourg, c'est-à-dire des vélotamponeuses, une course de lenteur, un cyclo watt (pédaler pour faire sonner une sirène) ou cyclochargeur (pour charger son smartphone), un concert vélo-généré, du lancer de pneu...
 - etc.
- **Mettre en place un challenge mobilité** dédié à la promotion du vélo, en incitant les participants à parcourir un maximum de kilomètres avec ce moyen de transport lors de leurs trajets quotidiens (se rendre au travail, à l'école, au collège ou au lycée, faire des achats, etc.). C'est le cas par exemple du challenge métropolitain de Lille "Ensemble en selle"¹⁵.

D'autres éléments sont apportés sur des challenges plus globaux dans la Fiche ressource d'acculturation N°C5 " Liste des événements".

Pour les enseignants, organiser une sortie scolaire à vélo

Classes du premier degré : encadrement

Dans le cadre d'une sortie scolaire à vélo pour les classes élémentaires, la législation en vigueur devra être respectée et notamment la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017. Celle-ci indique que le cyclisme sur route fait l'objet d'un encadrement renforcé :

- Jusqu'à 24 élèves, l'encadrement comprend l'enseignant et un intervenant agréé ou un autre enseignant,
- Au-delà de 24 élèves, l'encadrement de base doit être complété par un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire par tranche de 12 élèves.

11 - Wiklou, page « Les Cyclofolies »

https://wiklou.org/wiki/Les_Cyclofolies

12 - Wiklou, page « Véloparade »

<https://wiklou.org/wiki/V%C3%A9loparade>

13 - Wiklou, page « Brigades du Stationnement Gênant »

https://wiklou.org/wiki/Brigades_du_Stationnement_G%C3%AAnant

14 - Les Francas Seine-et-Marne, page « Push-cars »

<https://francas77.fr/index.php/pratiques-educatives/push-cars/23-push-cars>

15 - Métropole Européenne de Lille, page « Challenge métropolitain du vélo »

https://www.lillemetropole.fr/votre-quotidien/challenge-metropolitain-du-velo-enregistrer-son-equipe_

Classes du premier degré : intervenant extérieur

Tout intervenant en classe doit être autorisé par le chef d'établissement. Lorsque les interventions sont régulières, elles doivent faire l'objet d'une convention entre l'employeur (association ou collectivité publique) et l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription (IEN) ou le directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN).

La réglementation précise que « dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-Dasen (Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), qu'ils interviennent en tant que professionnels ou en tant que bénévoles. L'agrément vaut reconnaissance des compétences dites techniques et vérification de leur honorabilité ». De plus, « certains professionnels sont réputés agréés pour intervenir sur le temps scolaire dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Cela signifie que leur capacité à intervenir sur le temps scolaire est reconnue sans nécessité d'une décision expresse des services de l'Éducation Nationale. Cette réputation d'agrément (pour l'activité concernée) concerne les personnes suivantes :

- les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité [...];
- les fonctionnaires dont les statuts particuliers prévoient l'enseignement ou l'encadrement d'une activité sportive », tels que l'éducateur territorial des activités physiques et sportives et le conseiller territorial des activités physiques et sportives ;
- les enseignants (fonctionnaires ou agents contractuels de droit public) des établissements d'enseignement publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État. »

Classes du second degré : législation

Au collège et au lycée, comme toute sortie scolaire, une sortie à vélo est placée sous l'autorité du chef d'établissement qui est le seul à pouvoir en autoriser l'organisation. Le taux d'encadrement nécessaire est laissé à sa libre appréciation, mais il est habituel de prévoir deux accompagnateurs a minima quelle que soit la taille du groupe. Une charte des sorties et des voyages scolaires indiquant le processus à suivre peut exister au sein de l'établissement. Par ailleurs, comme indiqué dans la circulaire n°2011-117 du 3 août 2011, les orientations éducatives d'une sortie ou d'un voyage scolaire doivent s'inscrire dans le projet d'établissement. Les enseignants portant le projet doivent définir les objectifs pédagogiques et éducatifs précis, les caractéristiques générales, l'organisation matérielle, les modalités de financement, les dispositions à prendre pour couvrir ou éviter les risques.

Formations spécifiques à l'accompagnement à vélo

La qualification pour accompagner un groupe à vélo peut se matérialiser par le **Brevet Initiateur Mobilité à Vélo (IMV) ou le Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo (CQP-EMV)** par exemple. Selon le site web de la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, le brevet consiste en une formation de 24 heures (3 à 4 jours), basée sur un référentiel national de l'Instance de Coordination pour l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV) pour « permettre à l'initiateur de conduire des séances de vélo-école, de transmettre les connaissances nécessaires pour se déplacer à vélo, en autonomie et dans la circulation ».

La formation Educateur mobilité à vélo quant à elle :

- « a été mise en place par l'ICAMV et initiée par la CIDUV (Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo), depuis 2015 »,
- « est composée de 3 semaines de formation théorique (105 heures) et d'un stage dans une vélo-école (56 heures) ».

Des diplômes peuvent représenter un indicateur de reconnaissance comme professionnel de l'animation sportive, qu'ils soient spécialisés dans le cyclisme ou non. C'est par exemple le cas du BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) selon ses mentions, du DE JEPS (Diplôme d'Etat), etc.

Des liens sont mis à dispositions en fin de cette fiche pour davantage d'informations.

Voyage à vélo

Il est aussi possible d'organiser un voyage scolaire à vélo. Cela suppose une implication forte de la direction de l'établissement et de l'équipe pédagogique, mais aussi davantage de préparation, un entraînement des élèves plus poussé, l'enseignement de plusieurs savoirs et savoir-faire avant de prendre la route. Des clés et exemples sont explicités dans la fiche "De la sortie scolaire au voyage éducatif à vélo" de la FUB, Fédération française des usagers de la bicyclette : https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Actualites/fiche_drc_voyage_a_velo.pdf.

LIENS UTILES

Les acteurs du vélo

Pour promouvoir et proposer des sessions pédagogiques, notamment le "Savoir rouler à vélo", il est nécessaire de passer par des associations compétentes. Nous pouvons citer quelques-unes d'entre elles :

- l'APR (Association de prévention Routière),
- l'Association Prévention MAIF
- le réseau des MCF (Moniteur Cyclistes Français),
- la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette)
- l'ADAV, Association Droit au Vélo
- FFC, Fédération Française de Cyclisme
- la FFvélo, Fédération Française de cyclotourisme
- Fédération Française du Triathlon
- l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique)
- UNSS, Union Nationale du Sport Scolaire
- l'USEP, Union sportive de l'enseignement du premier degré

Des informations supplémentaires sont disponibles sur <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo>.

Ressources pédagogiques autour du vélo

Inventaires d'outils pédagogiques autour du vélo

ADAV (Association DROIT AU VELO), page « Outils pédagogiques »

<https://droitauvelo.org/Outils-pedagogiques-783>

FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) page « Outils pédagogiques »

<https://www.fub.fr/boutique/outils-pedagogiques>

Mobiscol.org, portail national de l'écomobilité scolaire

<https://www.pearltrees.com/vivacites/education-au-velo-en-cours/id20301853>

Wiklou, catégorie "Animation"

<https://wiklou.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Animation>

Formations au vélo

FUB, page « Sortie scolaire ou voyage à vélo : organiser un projet avec les élèves »

<https://www.fub.fr/fub/actualites/sortie-scolaire-ou-voyage-velo-organiser-projet-eleves>

FUB, page « Formation au CQP Educateur mobilité à vélo »

<https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/formation-cqp-educateur-mobilite-velo>

FUB, page « Brevet Initiateur mobilité à vélo (IMV) »

<https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/brevet-initiateur-mobilite-velo-imv>

UFCV, page « BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport »

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/Nos-formations/M%C3%A9tiers-de-lanimation-et-du-sport/BPJEPS>

Pôle Ressources National - Sports de Nature, page "Encadrement" du cyclisme et cyclotourisme

<http://www.sportsdenature.gouv.fr/cyclisme-et-cyclotourisme-sur-route/reglementation/encadrement>

Encadrement des sorties scolaires

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, circulaire n°2011-117 du 3 août 2011 « Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée »

https://www.education.gouv.fr/bo/11/Hebdo30/MENE1118531C.htm?cid_bo=57074

Délégation académique de soutien à l'action éducative et aux établissements (académie Nancy-Metz), Vade-mecum « Déplacement des élèves : sorties et séjours scolaires 1er degré et 2nd degré »

http://www4.ac-nancy-metz.fr/cadres/veille/VM_sorties_2014.pdf

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, vade-mecum « Les pratiques sportives à l'école »

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/sport/79/4/2012_vademecum_pratiquessportives_213794.pdf

MAIF Prévention, guide pédagogique "La sortie à vélo", 1er degré

http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs_pedas/securite_routiere/sortie_velo_guide_peda_maif.pdf

Exemples d'activités vélo

JDS, article « Véloparade nocturne » du 21 septembre 2018

https://www.jds.fr/agenda/manifestations/veloparade-nocturne-132503_A

JDS, article « Fête du Cambouis 2019 » du 14 septembre 2019

https://www.jds.fr/manifestations/festival/fete-du-cambouis-132533_A

Les Francas Seine-et-Marne, page « Push-cars »

<https://francas77.fr/index.php/pratiques-educatives/push-cars/23-push-cars>

Wiklou, page « Les Cyclofolies »

https://wiklou.org/wiki/Les_Cyclofolies

PartageTaRue94, page « Balades/stands »

<https://partagetarue94.wordpress.com/balades>

RESSOURCE D'ACCULTURATION N°4

ANIMATION D'UN STAND MOBILITÉ

INTRODUCTION

L'animation d'un stand est un outil efficace pour aller vers les publics dits "non captifs" (c'est à dire, un public de passage et aléatoire, à l'inverse un public "captif" est un groupe de personnes constitué et réuni pour un objectif précis) et assurer une communication efficace sur l'une des étapes des actions, sur le dispositif Moby, ou pour sensibiliser plus largement aux enjeux de l'écomobilité.

Un stand peut prendre des formes multiples pour répondre à des objectifs variés. Il peut aller du simple support d'information, tenu par une personne avec des supports de communication à disposition, jusqu'à prendre la forme d'un espace d'animation plus complexe. Dans ce cas, l'organisation demande de l'anticipation et souvent, de nouer des partenariats avec des associations spécialisées.

Un outil qui s'adapte à différents contextes

Un stand peut s'inscrire dans de multiples occasions :

- en lien avec le territoire : à la sortie ou aux abords de l'établissement, lors d'une fête de fin d'année, du quartier ou de la ville, lors d'un événement national thématique (conf. la Fiche ressource d'acculturation N°C5 "Liste des événements")...
- en lien avec l'une des étapes ou dans le cadre d'une action de Moby : lors d'un événement comme un challenge de la mobilité, une Rue aux enfants, lors d'une expérimentation d'un nouveau mode ou d'un aménagement, le lancement de la communication du dispositif, la relance de la concertation, d'un comptage des parts modales ludique et participatif (conf. la Fiche outil N°6 de l'Étape N°3 "Outil de comptage pour identifier les parts modales").

Aménager son stand

- Bien choisir l'emplacement : dans un lieu visible, accessible et pratique dans l'espace, pour que le stand soit lisible. Adosser le stand à une grille permet d'utiliser des barreaux pour accrocher des supports visuels et des affiches de communication : si possible, faire une demande à la collectivité pour bénéficier de « grilles » (grille amovible avec système de grillage pour permettre l'accroche).
- Bien le structurer grâce à une table, une signalétique verticale, comme le porte-flamme Moby, et des supports de communication mis en avant et en nombre suffisant (affiches, flyers à distribuer, etc.).
- Rendre esthétique le stand ! Ne pas hésitez à le décorer à l'aide de guirlandes, de dessin d'enfants, de figurines décoratives (en lien avec le sujet), de grandes tentures de couleurs, de jouer avec les supports horizontaux et verticaux pour donner du volume, donc de la lisibilité au stand.

Il peut être aussi agrémenté avec des jeux sur la mobilité, voire des petits goodies utiles pour attirer le public sur le stand.

Les outils

Les outils de communication Moby disponibles sont les suivants :

- flyer qui présente la démarche Moby à l'intention des parents, enseignants, partenaires
- affiche pour le panneau d'information de l'établissement dans la salle des enseignants, dans l'accueil de loisirs
- texte type de présentation de la démarche pour une page web, un courrier d'information dans le cahier de liaison des élèves
- porte-flamme pour le stand d'information
- nape Moby pour la table du stand
- illustration des modes de transport pour le comptage

Préparer son discours et son argumentaire

Le sujet de la mobilité est un sujet complexe dont les changements de comportements sont difficiles à faire naître. Ainsi, il est important de bien préparer et construire son argumentaire, notamment en s'appuyant sur des données à jour avec les sources, qui relèvent à la fois :

- des constats et conséquences en lien avec la mobilité : pollution atmosphérique, accidentologie, stress, coût... Ces données peuvent être de niveau national ou relevées lors du diagnostic effectué via le dispositif Moby. Ci-après quelques exemples de sources : <https://www.ademe.fr/mediatheque> ou encore <https://reseauactionclimat.org/thematiques/transports>.
- des bénéfices : impacts positifs de la pratique des modes actifs sur la santé, la réduction de la pollution atmosphérique et sonore, l'amélioration de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, la sécurisation des aménagements de voirie, ainsi que la dimension sociétale comme l'amélioration de la socialisation et de l'entraide.

- des arguments pédagogiques : préparer les enfants à leur future mobilité d'adulte, favoriser l'apprentissage des déplacements en ville (repérage, orientation, sécurité routière).

Il est important de bien équilibrer sa « posture » pour lever les idées reçues, ne pas juger et éviter les discours « moralisateurs » et anxiogènes, qui peuvent être contre-productifs.

Animer son stand

- **Animer son stand permet de le rendre dynamique et attractif, donc d'attirer plus de public**, en particulier les enfants ou les jeunes, qui peuvent aussi faire venir les adultes comme les parents ! A l'inverse, permettre aux plus jeunes d'effectuer une activité, en lien avec la mobilité, sur le stand permet d'avoir toute l'attention des adultes ou jeunes qui les accompagnent et de prendre le temps de bien communiquer avec eux.
- **Mobiliser les acteurs de Moby pour partager et animer le stand** (élèves, parents impliqués, enseignants, personnels, association locale, animateur de la commune...) permet de renforcer la présentation du dispositif et d'enrichir le stand. De plus, il est conseillé de tenir un stand au minimum à 2 personnes pour assurer des rotations, pouvoir prendre des pauses et créer une bonne dynamique.
- **Alterner les animations** : participatives, individuelles, en équipe, dans un objectif ludique, de sensibilisation, pour le jeune public et les adultes. Exemples d'animation possibles :
 - **Pratique et mise en avant de modes actifs** en coanimation avec une association spécialisée
 - Test de vélo à assistance électrique, prise en main de matériel
 - Test de draisienne pour les tout-petits : cette activité remporte souvent un grand succès, mais nécessite une personne dédiée à ce poste et qui soit formée
 - Atelier de réparation de vélo : idem
 - Parcours de modes actifs (avec tracé au sol et à l'aide de plots)

- Vélo-smoothie (axe du mixeur entraîné par le pédalage), vélo de type vélo d'appartement détourné relié à une batterie pour activer un appareil (musique, lumière...) grâce à la force motrice.

- **Pour les enfants : exemples d'animation**

- Pour les tout-petits : stand de coloriage avec les coloriages Moby, des cartes postales du Projet Européen Bambini à colorier... (Fichiers sources disponibles auprès d'Eco CO2)
- Espace de lecture, livres sur la thématique de la mobilité¹⁶
- Jeu issu de la malle « Je m'écotransporte »¹⁷ (pour les 6-12 ans) : quizz « Marchons vers l'école », et posters éducatifs sur les transports, les gaz à effet de serre, l'environnement sonore...



- Petites expériences scientifiques à réaliser pour comprendre la force motrice, les questions de distances de freinage... dans le guide « La rue en toute sécurité », Les petits débrouillards

- « Boîte mystère » : placer dans une boîte en carton fermée par un tee-shirt, des pièces détachées de vélo. En passant les mains dans 2 trous latéraux, le public doit retrouver, seulement à l'aide du toucher, le contenu de la boîte en nommant les pièces trouvées et leur fonction (conf. première photo).



- Activité pour savoir se repérer dans l'espace public et repérer les dangers, à l'aide de grandes photos et de vignettes à replacer sur les usages -conf. seconde photo).

Source : Vivacités IDF

16 - Les Bibliothèques de la Métropole Européenne de Lille, page dédiée à la mobilité douce

https://asuiivre.lillemetropole.fr/userfiles/Fichiers_PDF/Bibliographie_modes_doux.pdf

17 - AREC, kit pédagogique « Je m'écotransporte ! »

<https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/kit-pedagogique-je-mecotransporte.html>

- Activités de customisation de gilet fluorescent et activités manuelles



Source : Vivacités IDF

- Affiches et expositions

Les expositions permettent de bien compléter le stand sur le fond et la forme. Pour inciter à la lecture des panneaux et animer le stand, créer un petit quizz dont les réponses sont à trouver dans les affiches.

De nombreuses expositions sont proposées gratuitement sur le site de l'ADEME, comme par exemple « Bougeons-nous autrement, c'est vital ! »¹⁸ et le quizz créé par l'ARE Normandie¹⁹.

Remarque : A l'occasion de ces animations, des petits lots ou goodies en lien avec la mobilité peuvent être remis pour récompenser les participants, comme : sonnette, chasuble, stickers, serre-pantalons, bande réfléchissante pour piéton... qui peuvent être personnalisés (service proposé par de nombreux sites en ligne).

LIENS UTILES

Pistes pour réaliser une animation dans l'espace public

Rues aux enfants, rues pour tous, site web

www.ruesauxenfants.com

18 - ADEME, médiathèque page « Exposition : Bougeons-nous, c'est vital ! »

<https://www.ademe.fr/exposition-bougeons-cest-vital>

19 - ARE Normandie, quizz sur les déplacements « Bougeons-nous autrement, c'est vital ! »

https://www.are-normandie.fr/wp-content/uploads/2018/09/Quizz_questions_reponses_bougeons_nous_autrement.pdf

RESSOURCE D'ACCULTURATION N°5

LISTE DES ÉVÉNEMENTS CONNEXES

INTRODUCTION

De nombreux événements locaux, régionaux, nationaux et même européens sont en lien avec les thématiques de la mobilité et/ou d'éducation. Un extrait des temps forts est présenté ci-dessous, cette liste n'ayant pas pour vocation d'être exhaustive.

Semaine Européenne de la Mobilité et journée nationale de la qualité de l'air

Organisée chaque année du 16 au 22 septembre, la Semaine Européenne de la Mobilité (SEM) a pour objectif d'inciter le plus grand nombre de personnes et de collectivités en Europe à adopter une démarche écocitoyenne pérenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo et autres modes actifs.

A noter !

Dans la mesure où les enjeux de la mobilité sont étroitement liés avec ceux de la qualité de l'air, cet événement peut être couplé avec la "Journée nationale de la qualité de l'air". Cette journée a pour objectif de « favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité ». Les actions proposées par les collectivités, une fois validées, peuvent être valorisées dans le cadre d'une communication dédiée, sous forme d'un programme national en ligne. La collectivité bénéficiera alors du "label JNQA" et d'un kit de communication. Cette journée a lieu en général le 18 ou 19 septembre, elle s'intègre donc à la semaine de la mobilité :

<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/jnqa2019>

Chaque année un thème est proposé autour de la mobilité tel que :

- 2016 : Mobilité intelligente - Économie performante
- 2017 : "Pour une mobilité propre, partagée et intelligente" avec le slogan "Partager pour aller plus loin"
- 2018 : "Mix and move" qui met l'accent sur la mobilité multimodale
- 2019 : "Safe Walking and Cycling"
- 2020 : "Zero-emission mobility for all"

Selon le site de l'ADEME, les collectivités qui souhaitent participer doivent au moins remplir un critère sur les trois préconisés par la commission :

- Organiser une semaine d'actions consacrée à la mobilité durable selon le thème
- Lancer et promouvoir durant la semaine une action pérenne consacrée à la mobilité durable
- Organiser une journée sans voiture

Elles pourront alors bénéficier du **dispositif de communication** et, dans le cas où elles valident les 3 conditions, elles pourront concourir pour un **Prix européen de la Semaine européenne de la mobilité**.

Les villes peuvent s'inscrire sur le site web : <http://registration.mobilityweek.eu>

Plus d'information sur le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/actualites/manifestations/semaine-europeenne-mobilite-2019>

Challenge Mobilité

Dans la continuité de la Semaine Européenne de la Mobilité, les directions régionales de l'ADEME accompagnent à la mise en place de challenges mobilité dont le concept se déploie même au-delà du cadre de l'agence.

Selon les localités, ils :

- sont organisés par les régions, les communautés d'agglomération ou encore des associations locales,
- se déroulent en même temps que la Semaine Européenne de la Mobilité ou non (le challenge se déploie par exemple en juin pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et pour le territoire Aubagne-Gémenos),
- durent une journée ou une semaine,
- comprennent des défis à réaliser,
- sont ouverts aux établissements scolaires ou non.

Certains challenges visent même directement les établissements scolaires : c'est le cas du challenge d'écomobilité scolaire des Hauts-de-France « A l'école j'y vais autrement » qui se déroule en mai pour le premier degré et de celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui intègre de plus en plus la participation des écoles élémentaires et de l'enseignement supérieur (895 établissements inscrits en 2020). Plus d'informations sur les sites des opérations : <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/> et <https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr>.

Les inscriptions se réalisent via les sites internet des organisateurs.

Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège

Depuis 2012, est organisée la Semaine nationale de la marche et du vélo par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. C'est une semaine d'animation sur l'ensemble du territoire qui s'adresse aux maternelles, élémentaires et collèges. Elle se déroule généralement à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. L'objectif affiché est de « sensibiliser les jeunes à ces modes de déplacement et promouvoir leur usage dans la pratique quotidienne », donc de favoriser les modes de transports actifs tels que la marche à pied, le vélo ou la trottinette.

Avant tout, cette semaine permet aux différents acteurs s'impliquant dans une démarche de mobilité active de se réunir sur le temps scolaire. Ainsi, des clubs de sports, des associations sportives, des fédérations d'usagers et des ateliers solidaires de réparation (notamment pour le vélo) collaborent avec les élèves. Cette semaine pourrait permettre d'approfondir des points essentiels pour le développement de certaines actions du programme Moby. Quelques-uns des points qui peuvent être abordés :

- activités pratiques de maîtrise du vélo,
- découverte/initiation à l'entretien du vélo,
- sensibilisation à la sécurité routière,
- animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement,
- pratique sur mini circuit, apprentissage des rudiments du code de la route,
- présentation d'alternatives (S'Cool bus...).

Plus généralement ces événements permettent de développer une culture sur la pratique de transports actifs encore trop peu répandue.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web dédié : <https://www.education.gouv.fr/semaine-nationale-de-la-marche-et-du-velo-11717>.

Fêtes du vélo, convergences et parades

Différents événements existent pour inciter à la pratique des mobilités alternatives et particulièrement autour du vélo. Souvent bien identifiés localement, ils portent différents noms. Les déambulations à vélo d'une commune seront appelées convergences ou véloparades dans une autre et pourront s'inscrire dans une fête du vélo plus globale ou non.

A titre d'exemple, la convergence vélo est un événement organisé par les villes, les métropoles et les associations sur la mobilité à bicyclette. Pendant une journée, des pistes cyclables et des parcours sont organisés afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de rejoindre un point clé. Cette manifestation peut permettre à la commune de proposer des animations autour du vélo. Des convergences sont organisées régulièrement notamment en Ile-de-France par le biais de l'association « Mieux se Déplacer à Bicyclette » (MDB), à Lyon via la Métropole ou encore à La Rochelle.

Sur le même modèle, l'Eurométropole de Strasbourg organise une véloparade nocturne, dont la 3ème édition s'est déroulée en décembre 2019 ; l'édition de 2018 était accompagnée d'autres événements sur l'ensemble du week-end avec la Fête du Cambouis notamment (festival vélo « do it yourself »). A Grenoble, la « Faites du vélo », dont l'édition de 2019 s'est déroulée sur un mois entre mai et juin, comprend, elle aussi, une véloparade additionnée d'une randonnée, d'un parcours de découverte des oiseaux à vélo, d'un autre autour des plantes, ainsi que d'autres activités.

Ce type d'événement permet aux différentes associations de se faire connaître et certaines d'entre elles peuvent aussi proposer des animations autour de la prévention routière, de la remise en selle ou encore de la réparation. Il s'agit d'un moyen ludique et convivial d'inviter l'ensemble de la population à l'utilisation du vélo.

Autres temps forts

D'autres événements peuvent être connectés à la démarche Moby. En voici ci-dessous quelques exemples.

- Semaine Européenne du Développement Durable, chaque année du 30 mai au 5 juin (à l'exception de l'édition 2020) : <https://esdw.eu/>
- Semaine du Climat, organisée par le ministère de l'Éducation Nationale, fin septembre ou début octobre : <https://www.education.gouv.fr/semaine-nationale-de-la-marche-et-du-velo-11717>
- Journée mondiale de la santé, le 7 avril de chaque année : <https://www.who.int/fr/campaigns/world-health-day>
- Jour de la Terre, le 22 avril de chaque année : <https://jourdelaterre.org/fr/>
- Journée nationale du sport scolaire : <https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-du-sport-scolaire-5423>
- Semaine européenne du sport avec 4 journées thématiques en 2020, à savoir : Milieu éducatif, Lieu de travail, Plein air, et Clubs sportifs et centres de fitness : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6238-semaine-europenne-du-sport.html>
- Sentez-Vous Sport : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/cat/5/405.php>

LIENS UTILES

Semaine européenne de la mobilité

ADEME, page « Semaine européenne de la mobilité 2019 »

<https://www.ademe.fr/actualites/manifestations/semaine-europeenne-mobilite-2019>,

Ministère de la Transition écologique et Solidaire, site « Journée nationale de la qualité de l'air 2019 »

<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/jnqa2019>

Challenge Mobilité

Région Auvergne-Rhône-Alpes, site « Challenge mobilité »

<https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/>

Club de la Mobilité et ADEME, site « Challenge de la mobilité » (Nouvelle-Aquitaine)

<https://www.challengedelamobilite.com>

Challenge de la mobilité Hauts-de-France

<http://www.challenge-mobilite-hdf.fr>

Challenge de la mobilité de Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes)

<https://www.challenge-mobilite-sophia.fr>

Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, page « Semaine nationale de la marche et du vélo »

<https://www.education.gouv.fr/semaine-nationale-de-la-marche-et-du-velo-11717>

Le mois des observatoires d'a'urba, édition de juin 2017, présentation par l'Observatoire des mobilités et des rythmes de vie

https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2017/11/2017_mois_obs_mobilite.pdf

La convergence vélo

Association Mieux se déplacer à Bicyclette, site « La Convergence » (Île-de-France)

<http://mdb-idf.org/convergence-organisation>

Ville de Lyon, page « Convergence vélo »

<https://www.lyon.fr/evenement/animation/convergence-velo>

Association Vive le Vélo de la Rochelle, page « Semaine de la mobilité, Convergence vélo »

<https://vivelevelo17.fr/convergence-velos>

Véloparade nocturne de Strasbourg et Fête du Cambouis

20minutes, article « *Strasbourg : Les images des centaines de cyclistes déguisés dans les rues pour la véloparade nocturne* », paru le 22 septembre 2018

<https://www.20minutes.fr/strasbourg/2341139-20180922-strasbourg-images-centaines-cyclistes-deguises-rues-veloparade-nocturne>

JDS (magazine en ligne d'Alsace et Grand Est), article « *Véloparade nocturne* » du 21 septembre 2018

https://www.jds.fr/agenda/manifestations/veloparade-nocturne-132503_A

Blog Kapoué (blog strasbourgeois), article « *2ème Véloparade Nocturne Vendredi 21 septembre 2018 à Strasbourg !* », paru le 19 septembre 2018

<https://blogkapoue.com/2018/09/19/veloparade-nocturne-strasbourg-2018>

Facebook, page « Cambouis » (Festival de la Fête du Cambouis)

https://www.facebook.com/Cambouis-1818822311758619/?eid=ARAbIB3NoCPVe8ZvtEld2zsVdsgb1ie_O8nDtQnGYBoxRVKPVl9jkUcqYnPj3XL9SN48s6B-XrpyZTKg

SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise), site « Faites du vélo »

<http://www.faitesduvelo.com/>